

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'AVEYRON

OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE - EPIC

- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS-

Comité de Direction - Séance du 10 Décembre 2020

Le Jeudi 10 Décembre 2020 à 20 h 30, le Comité de Direction de L'OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME de Decazeville Communauté s'est réuni à la salle d'accueil de CRANSAC-LES-THERMES, en raison des prescriptions sanitaires liées à la crise du covid-19, sous la Présidence de Mr Michel RAFFI, Président de l'Office de Tourisme Communautaire.

| | |
|--|------------|
| Membres du Comité de Direction en exercice : | 25 |
| Membres du Comité de Direction présents et votants : | 17 |
| Membres du Comité de Direction suppléés : | 05 |
| Date de convocation : | 03/12/2020 |

Etaient présents :

-**Collège des élus communautaires titulaires** : M. Laurent ALEXANDRE, M. Jean-Pierre BALDIT, M. Michel RAFFI, Mme Chantal MAZENQ, Mme Evelyne CALMETTE, M. Pierre TIEULIE, M. Roland JOFFRE M. Jean-Michel REYNES.

-**Collège des élus communautaires suppléants** : Mme Christine TEULIER, Mme Michèle JOSEPH-EDMOND, Mme Virginie CARTRON, M. Jean-Paul GINESTET, Mme Cécile PRONZAC.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - titulaires** : M. Nicolas JACQUEMIN, M. Matthieu BARRAU, M. Roger LESCURE, Mme Stéphanie ROQUES.

- **Collège des représentants et professionnels du Tourisme - suppléants** : M. Claude CHASTAN, Mme Sabine GODIN, M. Francis MAZARS.

Etaient absents excusés :

-**Elus communautaires Titulaires** :

M. Francis CAYRON, M. Gilles PONS, Mme Virginie AGUIAR.

-**Représentants et professionnels du Tourisme Titulaires et Suppléants** : Mme Monique ROBERTIES, M. André ROMIGUIERE, M. Jean-Pierre VAUR, Mme Sophie ROUDIL, M. Marc PORTE, M. Christian BERNAD, Mme Marie-Hélène PRIVAT.

Le quorum étant atteint, le Comité de Direction de l'Office de Tourisme Communautaire peut donc délibérer valablement.

DEMANDE DE VERSEMENT D'UN ACOMPTE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2021

EXPOSE DES MOTIFS

L'année 2020 a été impactée par la crise sanitaire du covid-19 qui n'a pas épargné l'économie mondiale et en particulier le secteur du tourisme, l'un des plus durement touchés.

Considérant que l'Office de Tourisme Communautaire a connu une baisse de fréquentation et donc **une baisse d'activité impliquant un manque de recettes** prévues au budget principal 2020 qui devrait être compensée par une subvention complémentaire exceptionnelle demandée à Decazeville Communauté.

Cette régularisation permettrait d'aboutir à **un équilibre budgétaire de la section de fonctionnement au titre de l'exercice 2020.**

Accusé de réception en préfecture
012-527955454-20201210-6_03210122020-DE
Reçu le 15/12/2020

Considérant l'évolution incertaine du contexte économique et sanitaire pour l'année 2021 et au vu des tensions budgétaires constatées en 2020, **l'Office de Tourisme Communautaire souhaite demander à la Communauté de Communes le versement d'un acompte de 50% de la subvention de fonctionnement 2021 dès le début de l'exercice 2021. Le versement de cet acompte permettra de disposer d'une trésorerie suffisante permettant d'assurer le paiement des charges de fonctionnement et de personnel de début d'année.**

Le montant de cet acompte pourrait s'estimer à partir de la base de la subvention attribuée en 2020 et légèrement majorée (prévision de 170 000 €) et pourrait être ainsi de 85 000 €.

Au vu de ce qui précède, l'Office de Tourisme Communautaire fera la demande au Conseil Communautaire du 17 Décembre 2020 :

- d'approuver le versement **d'un acompte de 50 %** de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021 au budget principal de l'Office de Tourisme et du Thermalisme communautaire, d'un montant de 85 000 €, ceci **avant le vote du budget 2021** ;
- d'approuver le versement du **solde de la subvention 2021 après le vote du budget** ;
- d'inscrire les crédits correspondants au Budget 2021 de la collectivité ;
- d'autoriser le Président à signer tout document concourant à l'exécution de la présente décision.

Le Comité de direction à l'unanimité des membres présents et représentés, et après en avoir délibéré, valide la demande à la Communauté de Communes :

- du versement d'un acompte de 50 % de la subvention de fonctionnement pour l'exercice 2021 au budget principal de l'Office de Tourisme et du Thermalisme communautaire, d'un montant de 85 000 €, ceci avant le vote du budget 2021 ;

-du versement du solde de la subvention 2021 après le vote du budget.

Ainsi délibéré à DECAZEVILLE, les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Publiée le 15 Décembre 2020

**OFFICE DE TOURISME ET DU THERMALISME
DE DECAZEVILLE COMMUNAUTE
EPIG**

le Président
Michel RAFFI

L'Envol - Place Jean Jaurès
12110 CRANSAC-LES-THERMES
Tél bureau de Cransac : 05 65 63 06 80
Tél bureau de Decazeville : 05 65 43 18 36
Tél bureau de Flagnac : 05 65 63 27 96

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues aux articles L 5211-1 et L 2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Délais et voies de recours : Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Toulouse territorialement compétent, situé 68, rue Raymond IV, B.P. 7007, 31068 Toulouse Cedex 07, dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification (*articles R 421-1 et suivants du code de justice administrative*). Le tribunal peut être saisi par courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>

Un recours gracieux peut également être exercé contre cet acte auprès de l'auteur de l'acte. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse. Toutefois, le silence gardé pendant deux mois sur une réclamation vaut décision implicite de rejet (*article R 421-2 du code de justice administrative*).